

Mas saintes puelles

Compte-rendu du conseil municipal en date du 29 mars 2017

1/ Arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Pour répondre aux observations des services de la DDTM de l'Aude, le Conseil Municipal décide de reporter la décision d'arrêt du plan local d'urbanisme à une prochaine date.

2/ Modification du règlement intérieur du foyer rural.

Le Conseil approuve le projet de modification du règlement intérieur relatif à l'utilisation du Foyer Rural dont le texte est disponible au secrétariat de la mairie.

3/ Création d'un CAE/CUL.

Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau poste dans le service technique pour les tâches suivantes : nettoyage des bâtiments communaux, garderie périscolaire et aide à l'animation d'un atelier périscolaire

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} mai 2017 un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Ce contrat sera d'une durée de douze mois. La durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Affiché le 31/03/2017